Collectif des précaires de l'ESR

Depuis le début du confinement, nous, étudiant·e·s, personnels administratifs, techniques et enseignant·e·s, avec nos organisations, FO ESR, SNESUP-FSU, SUD Éducation, UNEF Morbihan et Collectif des précaires de l'ESR – Lorient, demandons à la gouvernance de l'UBS des mesures à la hauteur de la situation exceptionnelle que nous traversons. Les réponses obtenues après plusieurs courriers adressés au Président de l'Université ne correspondent pas à l'urgence de celle-ci. Dans ce contexte de gravité exceptionnelle, un président ne peut s'arroger tous les pouvoirs décisionnaires. Nous alertons aujourd'hui sur trois points :

1) Le Président nous a informé·e·s, le 10 avril, de sa décision de supprimer tout examen en présentiel tout en maintenant des évaluations à distance, sans consulter les organes élus compétents (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Conseil d'administration).

Nous mettons en garde sur les dangers que représente cette volonté d'entretenir l'illusion de la normalité. **La période que nous vivons n'est pas normale** et nous agissons, chacun·e selon les circonstances, dans un mode anormal. Depuis quatre semaines, nous avons maintenu, à distance, un lien institutionnel, mais **la « continuité pédagogique » est une illusion**.

Étudiant·e·s, enseignant·e·s, personnels administratifs et techniques, titulaires, contractuel·le·s ou vacataires, nous vivons dans des circonstances hétérogènes. Les conditions matérielles de confinement, d'approvisionnement, d'accès à une connexion et à du matériel informatique adéquats, la présence d'enfants, de parents, la maladie de soi ou d'un·e proche, dès aujourd'hui ou plus tard, ou encore l'anxiété, créent des situations diverses, mais qui ont toutes en commun d'être incompatibles avec un fonctionnement « normal ». Certain·e·s travaillent à plein-temps, d'autres à temps très partiel, d'autres pas du tout, et les situations évoluent sans cesse. Nous avons fait ce que nous pouvions, comme nous le pouvions, pour maintenir un lien pédagogique et social, mais les modalités d'échange ont nécessairement été diverses et artisanales, car personne n'était préparé à cela.

La situation des étudiant·e·s est encore bien pire que celle des personnels. Certain·e·s n'ont plus de revenus, car ils ne peuvent plus travailler en parallèle de leurs cours ; d'autres, à l'inverse, n'ont plus le temps d'étudier parce que leurs heures de travail salarié, notamment dans la grande distribution, ont explosé. D'autres ne peuvent pas s'isoler et doivent partager l'ordinateur familial, voire n'ont pas des conditions de connexion qui leur permettent un réel accès aux ressources en ligne.

L'achat d'ordinateurs, de cartes SIM ou de clés 4G, organisé par la présidence, ne résout rien pour des étudiant·e·s qui n'ont ni connexion ni réseau de téléphone mobile. Il ne résout rien non plus pour les étudiant·e·s en situation de handicap qui doivent bénéficier d'une assistance (secrétaire, répétition des consignes, etc.) et seront doublement pénalisé·e·s par des épreuves à

distance. **L'égalité d'accès aux ressources proposées par l'université est, là encore, une illusion.**

Nous jugeons qu'il est hypocrite et inégalitaire de programmer une session d'examens à distance dans ces conditions.

Les modalités d'évaluation pour l'année universitaire 2019-2020 doivent tenir compte de cette rupture pédagogique. Il n'est pas envisageable que des étudiant·e·s soient mis·e·s en échec pour des raisons indépendantes de leur volonté et résultant d'inégalités sociales. Il est inacceptable que les étudiant·e·s les plus vulnérables soient pénalisé·e·s par des décisions qui ne visent qu'à **entretenir l'illusion d'un fonctionnement universitaire normal.** En cette période et pour construire collectivement la suite, nous avons plus que jamais besoin de solidarité. **La solidarité et l'équité passent par la neutralisation du semestre 2 pour tou·te·s les étudiant·e·s et la neutralisation du semestre 1 en session 2 pour celles et ceux qui ne l'ont pas validé en session 1** et ne pourront bénéficier du système de compensation entre les semestres.

2) Sans convoquer le Conseil d'administration, le Président a décrété et imposé au personnel une semaine de « fermeture » de l'Université, qui se traduit par une perte sèche pour les personnels administratifs et techniques (BIATSS) de cinq jours de congés. **Le confinement n'étant pas assimilable à des vacances, cette décision doit être annulée.**

3) Dans un courrier adressé aux enseignant·e·s le 9 avril, le Président a annoncé être contraint par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) à un paiement différé des heures de certains personnels vacataires, auxquels il a pourtant été demandé, comme à tous les personnels, d'assurer la « continuité pédagogique ». Il est intolérable que l'UBS refuse de payer des personnels non permanents en se défaussant sur le ministère, tandis qu'elle fait régulièrement valoir en Comité technique que le passage aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) lui donne **tous les pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines** (recrutement, rémunération, promotion et évolution de carrière) et ce, sur tous les personnels, titulaires ou non titulaires. **Toutes les heures doivent être payées.**

Nous refusons que le président de l'UBS transforme cette crise pandémique en crise universitaire. Nous demandons donc :

- Avec l'application de la semestrialisation pour les masters, l'annulation des examens du semestre 2 pour tou·te·s et la neutralisation des résultats du semestre 1 pour les étudiant·e·s ne l'ayant pas validé ; de facto cette annulation de la session 1 du S2 et la neutralisation des résultats du S1 pour les étudiant·e·s ajourné·e·s conduisent à la validation de l'année pour tou·te·s les étudiant·e·s donc à l'attribution des crédits ECTS pour tou·te·s.

- Le paiement immédiat des personnels non permanents qui assurent la « continuité pédagogique »

- L'annulation de la décision de l'UBS de supprimer cinq jours de congés aux personnels BIATSS